

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-708860

271556

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

V50040

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

Tawfiq Benjelloun badr

Date de naissance :

06/12/1963

Adresse :

Tél. :

06 21 187602

Total des frais engagés :

854,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Jamal BENJELLOUN TOUMI
Cabinet de Neuro-psychiatrie
et de Sexologie
203, Bd. Zer touni - Casablanca
Tél. 05 22 95 01 36 37

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 21/05/2023

Hajer

Autorisation CNIDP N° : A-A-215/2015

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin
25-05	C3			Docteur Benjelloun INP : Touimi Jamal Neuropsychiatre INPE : 091023259 Dr. Jamal BENJELLOUN Cabinet de Neuro-psychiatre et de Sexologie 203, Bd. Zer Jouni - Casablanca 25 22 95 01 36 37
26-05	SPJ			

Docteur
Neuro

Lot N° : 0201978
Fab : 02/04/22
Per : 04/2024
PPV (Dhs) : 156,20

Lot N° : 0201978
Fab : 02/04/22
Per : 04/2024
PPV (Dhs) : 156,20

Lot N° : 0106004
Fab : 07/09/21
Per : 09/2023
PPV (Dhs) : 271,00

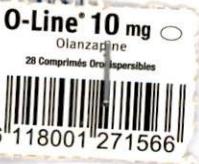
Lot N° : 271,00
Fab : 08/2024
Per : 04/08/22
PPV (Dhs) : 202041986

Adulte et Enfants
Electroencephalographie

203, Bd. Zerkouni (Près de Twin Center)
4^e Etage - Casablanca
Tél : 0522 95 01 36 / 0522 95 01 37

Casablanca; le : الدار البيضاء، في :

الجنسية والصعوبات الجنسية
العلاج والتحليل النفسي
التخطيط الكهربائي للدماغ
203، شارع الزرقطوني - (قرب التوين)
الطابق الرابع - الدار البيضاء
المادة 0522 95 01 37 / 0522 95 01 36



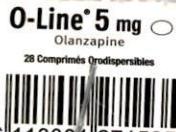
Mme ALLOUCHE Zohry Khadija
Pharmacie Les Arenes
5, Rue Jalal Eddine Sayouti
Quartier Jdidine
Tél. 05 22 36 28 24 - Casablanca

271,00

20156,20

583,40

ALAOUI FDIL Mostafa
Pharmacie de la Route SARL
52, Bd. Rahal El Meknassi - Casablanca
Tél. : 0522 26 38 40 / 0522 22 27 56
ICE : 00253670100094



Dr Jamal BENJELLOUN TOUMI
Cabinet de Neuro-psychiatrie
et de Sexologie
203, Bd. Zerkouni - Casablanca
Tél. 05 22 98 01 36 37

583,40